Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260526-068_05_2026_2-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	28	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GUILLOT Sandrine, LERAY Michel, MENOUX Serge, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, VOLAND Christian, Mmes : ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, MARTIN Alice, PAUMIER Vanessa, PENIGUEL Anne-Laure, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : DAVID Emilie à Mme FERRIER Marie-Josèphe,
Absent(s) : MAUNY Odile, Mme GÉRARD Marie, MM : CHEVÉ Pierre-Henri SAULNIER Thomas,

A été nommé(e) secrétaire : Mme DIVET Chrystèle

2026_068 – Avenant n°2 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Vallons de Haute Bretagne Communauté

Le 11 octobre 2022, la commune de GUIPRY-MESSAC a cosigné une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire avec Vallons de Haute Bretagne Communauté, 2 autres communes du territoire (Guichen Pont-Réan et Val d'Anast), l'Etat ainsi que d'autres partenaires tels que la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et la Banque des Territoires, qui sont susceptibles d'apporter leur soutien ou de prendre part aux opérations prévues par la convention.

Depuis la signature de la convention d'ORT, plusieurs modifications ont imposé la signature d'avenants : intégration de la commune de Goven en mars 2025, ajout d'une fiche action à Guichen, extension des périmètres de l'ORT de Messac et de Maure de Bretagne.

Depuis 2022, les projets de territoire ont connu des avancées significatives et la finalisation de plusieurs actions ont permis aux communes de se projeter vers de nouvelles perspectives. L'avenant qui est aujourd'hui proposé vise notamment à inclure une nouvelle action pour la comme de Guipry-Messac : il s'agit de la rénovation du gîte d'étape situé square de la Liberté, en bord de Vilaine. Ce bâtiment ancien assez vétuste nécessite des travaux de modernisation notamment pour proposer des chambres individuelles plutôt qu'un dortoir ainsi que l'amélioration des performances énergétiques.

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 10/06/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260526-068_05_2026_2-DE

L'avenant prévoit par ailleurs la mise à jour de la fiche action n°58 « Imaginer demain » à Goven, ainsi que l'ajout d'une fiche action à Guichen pour la végétalisation des cours de l'école publique Jean Charcot.

DELIBERATION

Sur présentation du rapport de M. Rémi PITRÉ, adjoint au Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité :

- D'approuver la mise à jour de l'action n°58 à Goven et l'intégration de deux nouvelles actions sur les communes de Guichen Pont-Réan et Guipry-Messac à l'Opération de Revitalisation du Territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté,
- D'approuver l'avenant n°2 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre,
- D'autoriser le Maire à solliciter et signer tout financement en lien avec le présent avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/05/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN